

Grands aéroports régionaux : mise en place des sociétés aéroportuaires

LE CAS DE TOULOUSE BLAGNAC

La ville de Blagnac ne pourra pas siéger au conseil de surveillance de la future société aéroportuaire de Toulouse Blagnac.

Le conseil de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse est sorti de sa torpeur coutumière, hier, à l'occasion d'une passe d'arme entre le président du Grand Toulouse, Philippe Douste-Blazy, et le maire RPG de Blagnac, Bernard Keller. En jeu : la participation de l'agglo à l future société aéroportuaire qui va gérer l'aéroport de Toulouse Blagnac. L'Etat doit entrer dans le capital à hauteur de 60%, la CCI de Toulouse 25% et les collectivités territoriales 15% (5% pour chacune : conseil régional, conseil général et Grand Toulouse). Le hic, c'est que l'aéroport est à cheval sur quatre communes : Blagnac (575 hectares), Colomiers (317 h), Cornebarrieu (217 h) et Toulouse (188 h). Or le maire de Blagnac constate que sa ville, sur laquelle s'étendent la moitié des installations aéroportuaires, ne dispose, comme les trois autres communes, que d'un siège de censeur au futur conseil de surveillance de la SA, "sans aucune voix délibérative". Bref, l'aéroport est à Blagnac mais Blagnac n'est pas à l'aéroport. Le conseil municipal de Blagnac a demandé à l'unanimité de bénéficier d'un siège de droit. Bernard Keller a même sollicité le ministre des Transports, Dominique Perben, sans résultat. Pourtant, selon Keller, il serait possible de faire passer le nombre de membre du conseil de surveillance de 15 à 18, ce qui permettrait à Blagnac d'y siéger. Hier, Bernard Keller, soutenu par le président du groupe socialiste, Claude Raynal, a demandé "un sursis" afin que l'agglo puisse envisager toutes les solutions. Hors de question pour Philippe Douste-Blazy qui n'avait pas digéré les déclarations de Bernard Keller dans "la Dépêche" de jeudi. "Prendre l'opinion publique à témoin pour faire reculer un président d'agglomération qui a la majorité, ce n'est pas habile" a t'il déploré. "Si nous ne prenons pas les 5% du capital, c'est la CCI qui les prendra. Bernard Keller brandit par ailleurs le spectre de la privatisation en 2013. Mais la loi est claire : les collectivités pourront s'entendre pour racheter les parts de l'Etat" poursuit Douste-Blazy avant d'ajouter : "il ne faut pas donner de leçons aux autres". Keller est ulcéré : "la ville de Blagnac mérite d'être écoutée!" Elle ne le sera pas : mollement soutenue par la gauche; la proposition de Keller est rejetée par 39 voix contre 25 et 3 abstentions (dont celle du maire de Cornebarrieu). "Doust-Blazy a employé aujourd'hui un ton que je ne lui connaissais pas, déplorait après coup le maire de Blagnac. Il a montré qu'on pouvait faire une OPA sur Blagnac". Pour Douste-Blazy, "il n'y a pas de polémique. J'ai la même attitude que les présidents du conseil régional et du conseil général : on prend chacun 5%." Et le siège qui va avec...

La Dépêche du Midi 10/02/07